

RAPPORT N° 02/7-33
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION D'UN CENTRE MEDICAL SCOLAIRE
A L'ECOLE MICHEL DEBRE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Pour permettre l'amélioration des conditions de réception des élèves, la Commune envisage de créer un Centre Médical Scolaire dans les anciens logements de fonction de l'Ecole Michel DEBRE, au Chaudron, situés en bordure Nord de l'enceinte scolaire.

Ces travaux porteront notamment sur :

- la toiture,
- la maçonnerie,
- les menuiseries intérieures et extérieures,
- l'électricité,
- les revêtements de sols et murs,
- les appareils sanitaires,
- le ravalement,
- les peintures intérieures,
- la clôture.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 160 000 € TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/ Article 23.13 du Budget principal 2002.

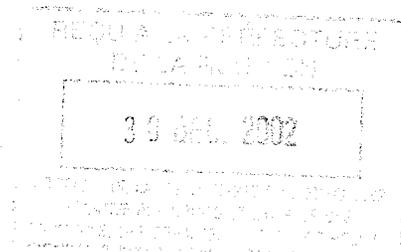
Je vous demande, en conséquence :

RAPPORT N° 02/7-33

1. d'approuver le projet de création d'un Centre Médical Scolaire à l'Ecole Michel DEBRE ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2002 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23/ Article 23.13 ;
3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/7-33
du Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002**

OBJET

**CREATION D'UN CENTRE MEDICAL SCOLAIRE
A L'ECOLE MICHEL DEBRE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de création d'un Centre Médical Scolaire à l'Ecole Michel DEBRE.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 02/7-33

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2002 - Chapitre 23/ Article 23.13.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

